

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

## PAMPA

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : P A M P A  
Synonymes : SL-950 4%SC  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Herbicide

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

ISK Biosciences Europe N.V.  
Pegasus Park, De Kleetlaan 12B - box 9  
B-1831 Diegem, Belgium  
Tel: +32 2 627 86 11  
Fax: +32 2 627 86 00  
isk-msds@isk.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Aquatic Acute	catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic	catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Xi; R38 - Irritant pour la peau.

N; R50-53 - Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

##### Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)



Mention d'avertissement Attention

##### Phrases H

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

##### Phrases P

P280 Porter des gants de protection.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
© BIG vzw

Motif de la révision: CLP

Numéro de la révision: 0200

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de produit: 24037

1 / 12

134-15857-371-fr-FR

# PAMPA

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P321	Traitement spécifique (voir l'information sur cette étiquette).
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

## 2.3 Autres dangers:

### CLP

Difficilement biodégradable dans l'eau

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
composés de l'ion ammonium quaternaire, triméthylsulfalkyles, chlorures (-)	8030-78-2 232-447-4	< 2.1 %	F; R11 Xn; R22 C; R34	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314	(1)(10)	Constituant
huile de maïs (-)	8001-30-7 232-281-2	> 50 %			(2)	Constituant
Nicosulfuron (-)	111991-09-4	4.5 %	N; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Picotement/irritation de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

2 / 12

# PAMPA

## 5.1 Moyens d'extinction:

### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique. Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool.

### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## 5.3 Conseils aux pompiers:

### 5.3.1 Instructions:

Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection.

#### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

## 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Prévoir une cuvette de retenue. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle:

### 8.1.1 Exposition professionnelle

#### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

3 / 12

# PAMPA

Huiles végétales (brouillards)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	10 mg/m <sup>3</sup>	
--------------------------------	---	----------------------	--

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Aucun renseignement disponible		

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### b) Protection des mains:

Gants.

- matériau approprié pour vêtements (bonne résistance)

Caoutchouc, PVC, plastiques.

#### c) Protection des yeux:

Écran facial.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Liquide visqueux
Odeur	Aucun renseignement disponible concernant l'odeur
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Beige à blanc
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	0.17 - 0.19 Pa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	120 °C
Point d'éclair	> 200 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; miscible
Densité relative	0.96
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	440 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

4 / 12

# PAMPA

pH 4.42 ; 1 %

## Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

## 9.2 Autres informations:

Tension superficielle	0.04 N/m ; 20.4 °C
Densité absolue	958 kg/m <sup>3</sup>

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

A température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru. La matière a une réaction acide.

### 10.2 Stabilité chimique:

Aucun renseignement disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### NICOSULFURON 4%SC

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 5000 mg/kg		Rat		
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Lapin		
Inhalation	CL50		> 1.18 mg/l	4 h	Rat		Valeur expérimentale

##### huile de maïs

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 90000 mg/kg		Rat		Littérature
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Lapin		Littérature

##### Nicosulfuron

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 5000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Inhalation	CL50		> 5.47 mg/l	4 h	Rat		Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

#### Conclusion

Faible toxicité aiguë par voie cutanée

Faible toxicité aiguë par voie orale

#### Corrosion/irritation cutanée

##### NICOSULFURON 4%SC

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
-------------------	----------	---------	--------------------	----------------	--------	----------------------------

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

5 / 12

# PAMPA

Peau	Irritant					Valeur expérimentale
------	----------	--	--	--	--	----------------------

## Nicosulfuron

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Légèrement irritant				Lapin	Valeur expérimentale
Peau	Non irritant				Lapin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

### **Conclusion**

Irritant pour la peau

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Nicosulfuron

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant						Valeur expérimentale

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Cancérogénicité**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Toxicité pour la reproduction**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion CMR**

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

### **Toxicité autres effets**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

#### NICOSULFURON 4%SC

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Eruption/dermatite.

### **11.1.2 Autres renseignements**

#### NICOSULFURON 4%SC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## SECTION 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité:**

#### NICOSULFURON 4%SC

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

6 / 12

# PAMPA

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		55.6 - 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique		Valeur expérimentale
	CL50		124.6 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		82.3 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Valeur expérimentale; Système statique
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EbC50		0.06 mg/l	7 jour(s)	Lemna gibba	Semi-statique		Valeur expérimentale
	ErC50		0.105 mg/l		Lemna gibba			Valeur expérimentale
	ErC50		> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique		Valeur expérimentale

## huile de maïs

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		>1000 mg/l	96 h	Pisces			Littérature

## Nicosulfuron

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		65.7 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		90 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale; Système statique
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	US EPA	0.0017 mg/l	168 h	Lemna gibba	Semi-statique		Valeur expérimentale
	EbC50		7.8 mg/l	72 h	Anabaena flosaquae			Valeur expérimentale; BIOMASSE

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

### Conclusion

- Nocif pour les poissons
- Nocif pour les invertébrés (Daphnia)
- Peu nocif pour les algues
- Très toxique pour les plantes aquatiques
- Changement de pH
- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

#### Nicosulfuron

##### Phototransformation eau (DT50 eau)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	24-26 jour(s)		Valeur expérimentale

### Conclusion

Difficilement biodégradable dans l'eau

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

#### NICOSULFURON 4%SC

##### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

##### composés de l'ion ammonium quaternaire, triméthylsulf alkyles, chlorures

##### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

7 / 12

# PAMPA

huile de maïs

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Nicosulfuron

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.61		Valeur expérimentale

**Conclusion**

Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4)

## 12.4 Mobilité dans le sol:

NICOSULFURON 4%SC

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Aucun renseignement disponible

Nicosulfuron

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		20.7 l/kg	

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.48 x 10 <sup>-11</sup> Pa.m <sup>3</sup> /mol		20 °C		Valeur expérimentale

**Conclusion**

Faible potentiel d'absorption par le sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

NICOSULFURON 4%SC

**Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)**

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2000/0532/CE).

02 01 08\* (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses). Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible. Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

#### 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

8 / 12



# PAMPA

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Nom techn./chim. ADR	Nicosulfuron

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	90
Classe	9
Code de classification	M6

## 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

## 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Chemin de fer (RID)

### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Nom techn./chim. RID	Nicosulfuron

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	90
Classe	9
Code de classification	M6

### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Voies de navigation intérieures (ADN)

### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Nom techn./chim. ADN	Nicosulfuron

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	9
Code de classification	M6

### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

9 / 12

# PAMPA

Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
--------------------	---

## Mer (IMDG)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle de transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom techn./chim. IMO	nicosulfuron
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	9
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	
Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Désignation officielle de transport	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom techn./chim. ICAO	nicosulfuron
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	9
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	A97
Dispositions spéciales	A158
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### Législation européenne:

Normes européennes de potabilité d'eau

Concentration maximale dans eau potable: 0.00010 mg/l (Directive 98/83/CE)

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
- composés de l'ion ammonium quaternaire, triméthylsulf alkyles, chlorures	Substances conformes aux critères d'inflammabilité définis dans la directive 67/548/CEE et classées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables, qu'elles figurent ou non dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules pointues. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

10 / 12

# PAMPA

sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

Composés organiques volatiles (COV)

0 %

## Législation nationale

- Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid	4
Identification déchet autres listes de déchets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03

- Allemagne

WGK	2	Classification polluant l'eau basée sur des tests selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---	---

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16: Autres informations

### Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

#### Étiquettes



Irritant



Dangereux pour l'environnement

#### Phrases R

- 38 Irritant pour la peau  
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Phrases S

- (02) (Conserver hors de portée des enfants)  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux  
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau  
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage  
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
(46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)  
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

#### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R11 Facilement inflammable  
R22 Nocif en cas d'ingestion  
R34 Provoque des brûlures  
R38 Irritant pour la peau  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses  
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses  
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

#### Facteur M

Nicosulfuron	100
--------------	-----

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

11 / 12

# PAMPA

pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2001-03-20

Date de la révision: 2012-08-23

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 24037

12 / 12